



IVRY
S/SEINE

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20250314-DEC202503_05-AI
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025

Décisions municipales

EXTRAIT DU REGISTRE

FINANCES

Création d'un jardin écologique, dénommé square Dian FOSSEY,
Demandes de financements dans le cadre du fond d'accélération de la transition écologique
dans les territoires, dit fonds Vert 2025 et du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM
2025)

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22
26° et L.2334-42,

vu la Loi 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour l'année 2025,

vu le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des
projets d'investissement,

vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 octobre 2021 portant
délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire,

considérant que les dispositifs du Fonds Vert « renaturation des villes et des
villages » et du Fonds d'Investissement Métropolitain soutiennent financièrement les
opérations d'investissement relevant de la protection de l'environnement,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter des financements auprès
de l'Etat et de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de ces deux dispositifs, pour la création
d'un jardin écologique, dénommé square Dian FOSSEY pour un montant prévisionnel de
708 600 € HT,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter des financements auprès
de l'Etat dans le cadre dudit Fonds vert pour 283 440 €,

considérant qu'il convient, en conséquence, de solliciter des financements auprès
de la Métropole du Grand Paris dans le cadre dudit Fonds d'Investissement Métropolitain pour
283 440 €,

vu le plan de financement prévisionnel, ci-annexé,

vu le budget communal,

IVRY
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

DECIDE

ARTICLE 1 : SOLLICITE auprès de l'Etat, un financement d'un montant de 283 440,00€ dans le cadre du Fonds Vert « renaturation des villes et des villages », pour l'opération précitée et auprès de la Métropole du Grand Paris un financement d'un montant de 283 440,00 € dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain, pour l'opération précitée conformément au plan prévisionnel, ci-annexé.

ARTICLE 2 : CHARGE la Directrice Générale des Services de la Mairie de l'exécution de la présente décision qui lui sera communiqué.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

FAIT EN MAIRIE LE 14 MAR. 2025

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 14 MAR. 2025

RECU EN PREFECTURE

LE 14 MAR. 2025

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE

LE 14 MAR. 2025

Le Maire d'Ivry-sur-Seine

Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif est de deux mois à compter de la publication et/ou notification de la présente décision.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : création d'un jardin écologique, dénommé square Dian FOSSEY

NATURE DES DEPENSES Directement liées au projet	Montant des DÉPENSES HT	RECETTES	Montant	%
Honoraires	58 600 €	Etat – Fond d'accélération de la transition dans les territoires 2025	283 440 €	40%
Travaux	650 000 €	Métropole du Grand Paris Fonds d'Investissement Métropolitain	283 440 €	40%
		Fonds propres	141 720 €	20%
TOTAL	708 600 €	TOTAL	708 600 €	100%

